



ACCOUS VTT
ENDURO

REGLEMENT ENDURO D'ACCOUS 2026

Table des matières

1.	DEFINITION	3
2.	ORGANISATION, DATES ET LIEUX	3
3.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
4.	CATEGORIES	4
5.	PARCOURS	4
6.	INSCRIPTIONS	4
7.	ANNULATION, REMBOURSEMENT	4
8.	CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	5
9.	MATERIEL	5
10.	EQUIPEMENT	5
1.	Épreuves format rallye : liaisons effectuées exclusivement en VTT	5
2.	Caméras embarquées	5
11.	RECONNAISSANCES ET TRACES	6
12.	DEROULEMENT DE LA COURSE	6
1.	Format Enduro	6
2.	Modification des horaires et conditions de départ	6
3.	Abandon	6
13.	Assistance	6
14.	CLASSEMENT	6
15.	RECLAMATIONS	7
16.	ASSURANCE	7
17.	DROIT A L'IMAGE	7



1. **DEFINITION**

L'épreuve d'Enduro d'Accous est une compétition d'enduro VTT qui se court en individuel.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler pendant un week-end sur des parcours complets (spéciales chronométrées et liaisons à VTT) alliant technique et physique avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site d'inscription, sur le site www.accousvtt.clubeo.com ainsi que sur la page Facebook de l'enduro.

2. **ORGANISATION, DATES ET LIEUX**

L'Enduro d'Accous est organisé par le club Accous VTT.

Coordonnées de l'épreuve :

Accous VTT

Rue centrale

64490 Accous

Renseignements : 0607510659

Cette épreuve a lieu du Samedi 26 et dimanche 27 septembre 2026

Retrait des plaques : colonie à accous

3. **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'enduro est ouvert à tous les compétiteurs à partir de la catégorie benjamin .

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquittés des droits d'inscription,
- se conformer au présent règlement,
- se conformer à l'équipement obligatoire,
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents au dossier incomplet. Dans ce cas, le concurrent ne se verra pas rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

Le nombre maximum de participants est fixé à 250.



4. **CATEGORIES**

Les catégories seront établies selon l'année de naissance.

VTT musculaire

- Benjamin
- Minime
- Cadet
- Junior
- Espoir
- Senior
- Master 30
- Master 40
- Master 50+
- Scratch Hommes
- Scratch Femmes

Endurigide

- Scratch Endurigide

VTTAE

- Scratch VTTAE
- Classements par catégories d'âge selon le nombre de participants

- L'organisation pourra adapter les catégories afin de garantir des classements cohérents

5. **PARCOURS**

Les parcours adopteront un profil spécifique (80 à 90% de descentes / 10 à 20% de sections physiques ou montantes). Ils seront matérialisés par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalise. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité et remettre en place la rubalise pour éviter que les participants suivants s'égarent.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant.

Des commissaires situés le long du parcours seront habilités à relever toute infraction au règlement. Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

6. **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions s'effectuent exclusivement via le site INTERNET ENGAGE SPORT

Un certificat médical d'aptitude à la compétition cyclisme de moins de 3 mois est obligatoire le jour de la course,

La présentation d'une licence cycliste 2026 qui servira uniquement de contrôle du certificat médical car la compétition est organisée hors fédérations.

Le non respect de la présentation du document le jour de la course empêchera le concurrent de prendre le départ.



Les inscriptions internet seront closes le 30 MAI

ASSURANCES :

La compétition étant hors fédération, la licence fait simplement office de certificat médical, mais pas d'assurance.

Le club propose une assurance complémentaire d'un montant de 5€ pour qui le souhaite licenciés ou non-licenciés : Assurance individuelle Accident.

- Les participants doivent s'informer auprès de leur police d'assurance avant de s'inscrire à l'enduro d'ACCOUS afin d'être couverts par leur individuelle accident.
- S'ils ne sont pas couverts par leur assurance, possibilité de souscrire à une assurance individuelle accident proposée dans le dossier d'inscription (contrat avec garantie dans le règlement)

7. ANNULATION, REMBOURSEMENT

Tout engagement est ferme et définitif. **Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant le début de l'épreuve.**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

8. CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le retrait des dossards se fera la veille de la compétition (SAMEDI 26 septembre) selon les horaires communiqués sur notre site internet et notre Facebook.

Chaque compétiteur devra présenter lors du retrait des dossards :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de 3 mois OU une licence 2026 de cyclisme avec option certificat médical pour contrôle de celui-ci,
- pour les mineurs, une autorisation parentale.

Il est impératif de porter sa plaque au guidon, sous peine d'une pénalité.

Contrôle anti-dopage : un local sera à la disposition des services compétents. Les pilotes désignés auront pour obligation de se présenter au contrôle.

9. MATERIEL

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.



Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés de VTT dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées. Les vélos à assistance électrique sont autorisés et feront l'objet d'un second classement.

10. **EQUIPEMENT:**

L'épreuve est sous le format rallye : liaisons effectuées exclusivement en VTT avec respect du code de la route

Le port du casque intégral (CE), des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE est obligatoire en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons, le port du casque (CE) est obligatoire.

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ.

Si un concurrent parcourt une spéciale ou une liaison sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera exclu de la compétition sans remboursement

Caméras embarquées

L'utilisation des caméras embarquées est autorisée, sous la seule responsabilité des coureurs.

Les pilotes sont chargés d'assurer la bonne fixation des caméras sur les casques afin d'éviter tout danger. Les fixations en métal / permanentes pour attacher les caméras au casque sont interdites, ruban adhésif et velcro sont autorisés.

Le port de la caméra sur le plastron est strictement interdit.

11. **RECONNAISSANCES ET TRACES**

Une reconnaissance sera autorisée pour les personnes inscrite sur la course LE 26 septembre et sans Navette. Tout participant se trouvant sur ces pistes à VTT ou à pied ne pourra nier savoir qu'il s'agissait d'une piste de compétition et sera exclu de l'épreuve.

Le comité de course peut, à tout moment, modifier le tracé des spéciales pour la sécurité des participants et l'équité de la course.

12. **DEROULEMENT DE LA COURSE**



1. Format Enduro

L'ensemble des concurrents est soumis à une heure de départ pour l'ensemble des spéciales. Les horaires de départ sont remis aux concurrents lors des vérifications administratives et techniques. Tout retard au départ sera pénalisé. La pénalité sera égale à la différence entre l'heure réelle de départ du concurrent et l'heure de départ prévue. Le concurrent se doit de rattraper son retard pendant les liaisons pour pointer à son heure de départ prévue sur les départs suivants (le comité de course appréciera le total des pénalités à appliquer au concurrent en fin de journée d'épreuve). En cas de retard trop important, le comité de course peut décider de la mise hors course du concurrent pour ne pas perturber la bonne organisation de l'épreuve.

L'horaire d'étiquette donné le jour J sera l'horaire retenu pour la close ci-dessus.

Des points d'eau et ravitaillements seront présents sur le parcours.

Lors des liaisons, les concurrents doivent respecter obligatoirement le code de la route (aucune priorité à la compétition). Tout écart constaté entraînera la radiation immédiate du pilote.

Le respect de la nature étant indispensable, chaque concurrent est responsable de la récupération de l'ensemble de ses déchets.

2. Modification des horaires et conditions de départ

Le comité de course se réserve le droit de modifier les horaires et conditions de départ à tout moment afin d'assurer l'équité et la sécurité des participants. En cas de changement, les participants seront informés.

Abandon
En cas d'abandon pendant une spéciale, le concurrent a la possibilité de participer aux autres spéciales. Le concurrent ne sera pas classé pour la journée de compétition de son abandon ainsi que pour le classement de l'épreuve. Le concurrent doit signaler son abandon auprès du comité de course.

13. Assistance

Seule l'entraide entre pilotes est autorisée en main d'œuvre et outils sur le parcours.

Le passage au paddock est autorisé entre les spéciales.

L'aide mécanique d'une autre personne que les pilotes est exclusivement autorisée au niveau du Paddock dans le village.

Les pilotes sont en autonomie totale sur l'ensemble du parcours, un ravitaillement en eau et un ravitaillement individuel seront proposés sur le parcours.

Tout pilote ne respectant pas ces obligations se verra attribuer une pénalité (temps de pénalité à la mise hors course).

14. CLASSEMENT

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les compétiteurs ayant accompli l'intégralité des spéciales en un minimum de temps. Le classement s'effectue en totalisant les temps de toutes les spéciales chronométrées effectuées sur le jour d'épreuve.

Un classement provisoire après une journée de course et un classement final seront affichés dans l'aire d'arrivée après la fin des manches.

15. RECLAMATIONS

Réclamation concernant le déroulement de l'épreuve



Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Réclamations concernant le classement

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées auprès du directeur de course.

17. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à l'Enduro d'Accous 2025 chaque concurrent autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans l'enduro en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuelle accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Contact directeur de course :

ALAIN LACASTE
RUE CENTRALE 64490 ACCOUS
Tél : 0695113080

jo on mets loic du coup ?
et pour les renseignements j'aimis mon numero a la place de celui d alex

